Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260226-2026_17CM2602-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt six février à vingt heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le vendredi vingt février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Marie LABESSE, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	18
Absent(s) Représentés(s)	3
Absents excusés Non représentés	1

Présents :
Le Maire : Jean Marie LABESSE
Adjoint(e)s au Maire : Marc LAMOUR, Muriel CLERY, Michel GRAINZEVELLES, Arlette CHAUFFERT, Claude FLINOIS

Conseillers municipaux : Yvette DENOUAL, Brigitte ADAM LEVACON, Serge LE PERSONNIC, Mickael LE NEVE, Lyliane LE FICHER, Patrice BROUILLE Jean Jacques TRICHET, Jean Marie COLOMBEL,

Absents représentés :
Christine GUYOT, pouvoir donné à Arlette CHAUFFERT
François Robert SOLMON, pouvoir donné à Brigitte ADAM LEVACON
Marie Françoise DAIRIEN, pouvoir donné à Jean Marie LABESSE

Absent excusé non représenté :
Yann BREISTROFFER

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Brigitte ADAM LEVACON a été élue Secrétaire.
Dernier conseil municipal avant l'élection du 15 mars 2026, les élus remercient chaleureusement Monsieur le Maire de son engagement durant ses deux mandats.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260226-2026_17CM2602-DE

Délibération 2026-017

Objet : RH – Transformations de postes – modification du tableau des effectifs suite à avancements de grade – Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte en découlant et de lancer toute démarche idoine.

Considérant qu'il convient, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs joint en annexe pour prendre en compte des départs et arrivées au sein de la commune mais également les avancements de grade.
Considérant que des agents sont inscrits sur le tableau annuel des avancements de grade 2026.
Considérant qu'il convient dès lors à la commune, de prendre une délibération pour supprimer les emplois d'origine et créer les emplois correspondants aux grades d'avancement.
Considérant qu'il convient de prendre en compte la conservation de la compétence assainissement de la commune et de la nécessité de disposer d'un technicien territorial compétent en la matière eu égard à la complexité des dossiers.
Vu le CGCT,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique territoriale.
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le tableau d'avancement de grade 2026,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission du personnel du 11 février 2026,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du 23 février 2026,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Art. 1 SUPPRIME le poste suivant :

- Un poste d'attaché,
- Un poste d'adjoint administratif,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Un poste d'adjoint technique,
- Un poste d'agent de maitrise.

Art. 2 CREEE le poste suivant :

- Un poste d'attaché principal,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à compter du 01/07/2026,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 01/09/2026,
- Un poste d'agent de maitrise principal.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260226-2026_17CM2602-DE

Art. 3 CREEE le poste de technicien assainissement eu égard à la conservation de la compétence assainissement au 1er janvier 2026.

Art. 4 DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Art. 5 DIT que les dépenses sont prévues au budget communal et assainissement 2026 et s.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 26/02/2026
Le Maire
Jean Marie LABESSE



Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260226-2026_17CM2602-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE DAMGAN

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
Au 26 février 2026

	Nom Prénom	Présence
1	LABESSE Jean-Marie	
2	LAMOUR Marc	
3	Muriel CLERY	
4	GRAINZEVELLES Michel	
5	CHAUFFERT Arlette	Chauffert
6	FLINOIS Claude	
7	DENOUAL Yvette	
8	ADAM LEVACON Brigitte	
9	DAIRIEN Marie-Françoise	Si elle - J.M LABESSE
10	SOLMON François-Robert	Pouvoir donné à Brigitte ADAM
11	LE PERSONNIC Serge	
12	GUYOT Christine	Pouvoir donné à A. Chauffert
13	BREISTROFFER Yann	
14	LE NEVE Mickael	
15	LE FICHER Lyliane	
16	Patrice BROUILLE	
17	TRICHET Jean Jacques	
18	COLOMBEL Jean-Marie	
19	PERRUSSEL Marc	

Secrétaire de séance désigné(e) : Brigitte ADAM LEVACON